



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
AGENCE REGIONALE DE SANTE
DD92**

N° Spécial

29 Septembre 2020

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS DD92 du 29 Septembre 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/OAPS N° 2020-492	28.09.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'Institut Hospitalier Franco-Britannique de PUTEAUX.	3
ARS DD92/OAPS N° 2020-493	28.09.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du lycée Théodore MONOD d'ANTONY.	5

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2020-492 du 28/09/2020
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation
d'aides-soignants de l'Institut Hospitalier Franco-Britannique de PUTEAUX**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le [code de la santé publique](#) ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2020-010 du 03 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

ARRETE

Article 1 : Le conseil technique de l'institut de formation d'aide-soignant de l'Institut Hospitalier Franco-Britannique de PUTEAUX est arrêté comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le directeur de l'institut de formation de soins infirmiers, ou son suppléant :

Titulaire : Madame Danielle BENALI
Suppléant : Madame Nathalie DELARUE

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Gilles GUITTON

Suppléant : Monsieur Olivier RITZ

L'infirmier formateur permanent de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Isabelle AUBERTIN

Suppléant : Madame Anne FROIDMONT

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation, ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Grégory SCHMITT

Suppléant : Madame Fiona LUCCHINI

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Monsieur Emmanuel SOUWEINE

Suppléant : Monsieur Hippolyte AUBRIOT

Titulaire : Madame Mathilde TOUKANE

Suppléant : Madame Allison KANDASAMY

Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :

Madame Françoise SEBESTIK

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'Institut Hospitalier Franco-Britannique de PUTEAUX, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice Départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 28 septembre 2020

La Directrice départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Monique REVELLI

Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2020-493 du 28/09/2020
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation
d'Aides-Soignants du lycée Théodore MONOD
d'ANTONY

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le [code de la santé publique](#) ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2020-010 du 03 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants du lycée Théodore MONOD est arrêtée comme suit :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président ;

Le Directeur de l'institut de formation, ou son représentant :

Titulaire : Monsieur Wilfrid DUBRUNFAUT

Le représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire : Monsieur Vincent JARROUSSE

L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Céline CHARLAT
Suppléant : Madame Françoise VERGER

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Mme Sylvia CANELAS
Suppléant : Mme Christelle GRAFFIN

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique ;

Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Kady Charlène ETTIA BANCE
Suppléant : Madame Jessica LOUREIRO
Titulaire : Madame Elina INACIO
Suppléant : Madame Michèle ALONKEG YEMELE

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Théodore MONOD d'ANTONY est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et Madame la directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 28 septembre 2020

La Directrice départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>